



douze mois dans la municipalité, qui y résident depuis douze mois

Jeune homme de 14 ans n'est hangar d'un marchand et a volé chocolat. Il a admis ses méfaits. Ceux-ci ne sont rendus avec lui et ont fait de nouveaux en prison. Il a répété à leur enfant les aveux. Subéquemment les parents ont de l'arrangement en offrant à ce mar- rer les objets qui avaient été volés. La pas accepté et a répondu qu'il ter cet enfant et il a confié cette rai. Qu'est-ce que les parents ont

Ce n'est pas par l'offre d'un règle- peut, comme dans un cas de vol, rie qui se trouve lésée de porter les tribunaux criminelles. Tout de que des procédures seraient in- enfant, le juge prendra certaine- ration son âge, ses aveux, la pro- de l'indemniser le marchand et les des chances, s'il s'agit d'une pro- d'un sujet qui n'est pas une cause dre, de voir la sentence suspendue pour quelques jours de prison à

y a dix-sept ans j'ai loué un ter- à raison de \$3.00 par année pour 99 ans. La description du terrain : Il était borné au chemin public de largeur par 160 pieds de pro- cataire a mesuré aujourd'hui son 128 pieds. Il me demande de lui d de 160 pieds et il refuse de me conseillez-vous de faire?

Je n'ai pas vu le bail que vous je suis porté à croire que le loca- dans sa demande, surtout après lieux durant une période de dix- conseraierai de consulter votre affaire, car il sera plus en mesure avoir pris toutes les informations le contrat, de pouvoir vous don- nerie.

Votre question n'est pas complète est impossible de pouvoir y répon- pouvoir prendre connaissance des les propriétés en question. Je ose est assez importante pour que votre avocat mais, tout de même, e documents et des titres, il ne u donner une direction.



es efforts instant

MAIS PAS



Ca ts! 2246

E

W.P."

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Elevage,
Aviculture,
Industrie laitière.

Association des Elevateurs de Bétail Holstein
Friesian (Section de la province de Québec)
Société des Elevateurs de Bovins Canadiens

Volume XXII—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC 20 SEPTEMBRE

Frs Fleury, Gérant. Numéro 38

UNE PENSEE

PAR SEMAINE

"Je suis riche des biens dont je sais me passer". (Vigée).

Pour une première fois, jeudi dernier, je me rendais à St-Romuald, coquet village, sis au flanc de la montagne lévisienne, à quelques cents verges du pont de Québec, huitième merveille universelle.

Chef-lieu du comté de Lévis, notre vis-à-vis, c'est peut-être à cause de cela que nous y allons si peu souvent, là se tient chaque année l'exposition locale.

Les éleveurs de ce district vien- nent se distinguer tous les ans à Québec. Donc au point de vue industrie animale on y rencontre de beaux troupeaux de toutes les races sans exception la Jersey. Des noms comme Breakey, St-Pierre, Roberge, Lacasse, Proulx, Laliberté, Raymond, Paquet, et que d'autres nous échappent, se voient fréquemment en tête des listes de gagnants de prix.

A cette foire de comté, l'ensem- ble si joli des produits du potager, du verger et des champs fait bon ménage avec l'étalage ravissant des travaux des fermières. Il se- rait difficile de trouver tableau plus frappant de l'agriculture familiale comme nous la compren- ons et comme elle se pratique dans cette division rurale.

Nous y avons vu plus que cela: de jolis souliers d'enfants con- fectionnés ou par le fermier ou par la fermière, peu importe, avec du cuir tanné sur la ferme. Si le bulletin préparé par Melle Paré, sur le pain de ménage, nous fait dire ailleurs que les fours se rallument dans nos paroisses, à l'avantage du gousset familial; l'alène, le ligneul et la vieille chaise à dos carré, servant de banc de cordonnerie, sont autant d'instruments qui reprennent leur place au foyer du cultiva- teur pour l'aider à traverser plus allègrement les années difficiles.

N'aurais-je ou rien de si inté- ressant, je serais quand même heureux de mon voyage. Des orateurs, amis de ces familles terriennes, ont adressé la parole dans les termes qu'il convenait pour rendre hommage à ces vail- lants pourvoyeurs de l'humanité.

Un bon vieux notaire, à barbe et cheveux blancs, possédant une grande expérience des hommes et des choses, cette bonne dame ne loge pas dit-on sous une cheve- lure blonde, a rappelé quelques oïrités peut-être oubliées d'un certain nombre.

"A tout âge de la vie, à quelque degré de l'échelle sociale vous soyez parvenu, si grassette que soit votre fortune, vous n'avez pas encore rencontré ce person- nage étrange très habile à vous fuir juste au moment où vous croyez le tenir: cet oiseau au plumage rare qui a nom "bonheur par- fait".

"Cultivateurs, les temps sont durs pour tout le monde. Tous les peuples du globe souffrent en ce moment. Cependant la classe agricole de chez nous vit relative- ment plus heureuse, moins in- quiète du lendemain, parce qu'elle se trouve riche de ces choses aux façades polies et séduisantes, dissimulant des misères morales et matérielles insoupçonnées, dont elle a su se passer.

C'est encore en se contentant du peu possédé que l'on vit heu- reux et plus satisfait que ceux dont la vie entière s'emploie à étan- cher cette soif des richesses qui jamais ne s'assouvit. F. F.

Ce qu'on pense de notre fromage

Lorsque M. J. F. Singleton, le Commissaire de l'Industrie laitière, Ministère fédéral de l'Agriculture, était dans les Iles Britanniques tout dernièrement, il a demandé aux grands importateurs de fromage cana- dien ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la qualité de notre fromage et tous lui ont répondu qu'ils ne voyaient pas comment la qualité pourrait être améliorée.

D'autre part, M. Lucas Classey, un des plus grands acheteurs de pro- duits laitiers canadiens dans les Iles Britanniques, et qui faisait partie de la délégation d'acheteurs de denrées alimentaires, qui vient de terminer une tournée de deux semaines dans l'Est du Canada, a déclaré publique- ment, à Montréal aussi bien qu'à Ottawa, que le fromage des fabriques canadiennes lui paraissait être le meilleur du monde. "Il y a, dit M. Classey, des gens qui s'imaginent qu'un fromage riche en matière grasse est un fromage de qualité su- périeure. Le fromage canadien est peut-être moins riche que le fromage fabriqué dans d'autres pays, où la proportion de matière grasse peut monter jusqu'à 60 pour cent, et ce- pendant il est de meilleure qualité que ce dernier. C'est la texture et le goût qui font le bon fromage. Le fromage canadien a une bonne textu- re et un bon goût. J'ai dit aux com- missions royales et aux comités par- lementaires des Iles Britanniques que je considère que le fromage canadien est de beaucoup le meilleur et je suis l'un des plus grands acheteurs des Iles Britanniques; j'achète du froma- ge de toutes les parties de l'Em- pire ainsi que d'autres pays".

Dans un article récent, nous avons donné des chiffres indiquant nos pro- grès dans la fabrication du fromage au point de vue qualité; ils accusent un gros progrès. Il ne faut pas rester en chemin.

En ce qui concerne la quantité ce n'est pas si bien, chaque mois la statistique de la production montre un recul. Les connaisseurs considè- rent que c'est à notre détriment. En forçant trop la production du beurre, nous faisons baisser nos parts sur le grand marché britannique, en ne lui fournissant pas la quantité de froma- ge qu'il peut consommer, qu'il aime, mais qu'il est forcé de se procurer

ailleurs quand nos expéditions font défaut.

Quand nous avons un bon client, il faut non seulement le bien servir, mais ne pas lui fournir l'occasion de s'approvisionner ailleurs, car il y a aussi d'autres bons fabricants à l'étranger.

A Québec, nous avions autrefois une industrie de la chaussure floris- sante. Quand on parlait des cordon- niers de Québec, c'était pour en faire les plus beaux éloges. Nulle part ail- leurs on ne trouvait main-d'œuvre plus compétente. Certains manufac- turiers partis un jour pour aller s'éta- blir dans une autre province en sa- vent quelque chose. Survient un con- flit malheureux entre patrons et ouvriers; nous n'avons pas la compé- tence pour en attribuer le tort ni à l'un ni à l'autre des contestants, mais ce que nous savons, c'est que d'importants débiteurs en chaussu- res, des villes de l'Est et de l'Ouest, ne pouvant compter sur la produc- tion des usines québécoises, à cause de cet imbroglio, ont placé leurs com- mandes chez d'autres manufactu- riers, ils ont obtenu un bon service sans doute, puisque cela prend bien du temps à faire revenir ces contrats à Québec.

Encore une fois notre beurre sur le marché étranger ne jouit pas de la réputation du fromage fabriqué en cette province. Nous risquons de compromettre une belle affaire en ralentissant la fabrication du fromage canadien.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons du bureau provincial de la statistique agricole un estimé de la production du beurre et du fromage pour le mois d'août. Les chiffres s'alignent comme suit:

Fabrication du fromage, 1,100,000 lbs, production inférieure de dix-neuf pour cent à celle du même mois de 1933.

Nos fabriques ont produit 10,300,000 lbs de beurre ou douze pour cent de plus que l'an dernier pour le mois d'août.

Le même état nous donne les chif- fres à partir de janvier jusqu'à sep- tembre cette année; ils accusent un recul de quatorze pour cent pour le fromage, une avance de huit pour cent pour le beurre. F. F.

Le contrôle laitier dans Québec

Le nouveau système de contrôle laitier postal confié à la direction de M. R.-P. Sabourin, du Ministère de l'Agriculture de Québec fait des pro- grès notables.

Les chiffres comparatifs que nous avons obtenus ces jours derniers sur le nombre de vaches dont la produc- tion est contrôlée, prouvent que les cultivateurs goûtent fort ce nouveau système pratique et très peu dispen- dieux.

En décembre 1933, 3713 vaches représentant 303 troupeaux étaient soumises à ce mode de contrôle. Ea

juin 1934, ce service surveillait la production de 1895 troupeaux repré- sentant 21162 vaches. Il y a à peine plus d'un an que ce système est établi et le nombre des adhérents s'est multiplié considérablement.

Les comtés fournissant le plus de membres sont les suivants:

Nicolet	124
Roberval	123
Chicoutimi	113
Mégantic	83
Arthabaska	56
Apitibi	54
L'Islet	50

(suite à la page 377)

Point de vue des confrères

La majorité des cultivateurs sont peut-être trop pauvres pour payer les taux actuels du courant électrique, faire exécuter les installations à leurs mai- sons et bâtiments.

Il y a deux réponses à cette objection. D'abord, la crise ne durera pas indéfini- ment à l'état aigu. Un jour viendra où les cultivateurs auront les ressources nécessaires pour électrifier leurs fermes pourvu qu'ils n'aient pas négligé de faire valoir leurs droits en temps oppor- tun.

Dans notre province si richement dotée en houille blanche, l'électricité devrait être mise à la portée des plus modestes cultivateurs. Le moteur élec- trique si peu encombrant, si souple, si facile à transporter et à surveiller coûte moins cher que le moteur à essence. Le courant électrique produit chez nous devrait coûter moins cher que la gazoline importée.

Il y a soixante-quinze ou cent ans, nos grands-pères auraient-ils soupçonné qu'on verrait sur toutes les fermes de leurs petits-fils les machines modernes qui ont transformé notre agriculture: instruments les plus divers pour travail- ler le sol, faucheuses et râteaux mécani- ques, moissonneuses - lieuses, tracteurs et moteurs de toutes sortes, etc ?

L'électricité pourrait dispenser le cul- tivateur et sa femme de besognes fasti- dieuses: elle nous réserverait des surpri- ses encore plus grandes si nous pouvions prévoir ses applications possibles à l'éco- nomie rurale.

M. ALB. RIOUX, dans "Le Bulletin des Agriculteurs".

La part des jeunes

La jeunesse agricole, garçons et filles, prend une part considérable à nos expo- sitions locales, provinciales et natio- nales. Les exhibits des jeunes primaient aux Expositions de Toronto et d'Ota- wa. Les cinquante expositions de Clubs de Jeunes éleveurs de bovins et de porcs, tenues depuis le milieu de l'été, furent bien réussies. Les prix accordés aux clubistes le sont comme récompense du bon travail accompli durant la sai- son, et pour le succès qu'ils obtiennent aux examens oraux qu'ils subissent. C'est un des beaux mouvements qu'il importe d'encourager de toute façon. ("Farmers Advocate").

Agronome et succès

de la coopération

M. Gérard Tremblay, ci-devant pro- pagandiste à la Coopération Fédérée de Québec, vient d'être nommé agronome officiel du comté des Deux-Montagnes, en remplacement de M. Cossette.

Après avoir rendu un excellent témoi- gnage de la haute compétence de ce technicien, M. L. P. D. écrit dans la "Vie Coopérative": "Personne n'est en meilleure posture que l'agronome pour indiquer aux cultivateurs dont il dirige les efforts ce qu'ils doivent faire quand ils auront produit les choses qu'il est le plus avantageux de cultiver en tenant compte des facilités d'écoulement, de la proximité des marchés et de la situation en général.

C'est en faisant ce travail quotidien que l'agronome constate s'il y a lieu de grouper les gens d'une paroisse ou d'une région en vue de pousser telle ou telle production. Il va sans dire que lorsque ces choses sont constatées sur place, le travail de l'organisation de la société devient plus facile et peut être fait dans bien peu de temps par quelqu'un du bureau-chef.